

Séance du 18 au 21 novembre 2025**Vœu présenté par Rémi Féraud et les élu-es du Groupe
Paris en Commun relatif à la poursuite de la dynamique engagée en
faveur de la condition et du bien-être animal à Paris**

Considérant la Stratégie “animal en ville” votée en 2018 qui engage Paris à développer des politiques respectueuses du bien-être animal et à transformer Paris en une ville plus accueillante pour tous les animaux, et considérant l’adoption en juillet 2021 par le Conseil de Paris de la charte du bien-être animal ;

Considérant la délibération à l’initiative du groupe Paris En Commun dédiée à la condition animale en juillet 2023, ayant reçu un large consensus au Conseil de Paris, qui s’engageait notamment à créer un lieu dédié aux animaux dans Paris,

Considérant la proclamation par la Ville de Paris de la Déclaration Européenne des Droits de l’Animal, le 4 octobre 2024 ;

Considérant les actions du Plan Biodiversité 2025-2030 de Paris qui visent à renforcer les partenariats et conventions avec le monde de la recherche, dont la veille scientifique et technique active sur les espèces animales, végétales et végétales exotiques envahissantes ;

Considérant l’attention et l’engagement de l’ensemble des mairies d’arrondissements et des groupes politiques du Conseil de Paris sur ces sujets de la condition et du bien-être animal à Paris ;

Considérant le travail de concertation engagé mené avec différents acteurs pour améliorer le bien-être animal à Paris : avec les circassiennes et les circassiens pour mettre terme à la tenue des spectacles de cirques comportant des animaux sauvages à Paris, avec les commerçant-es du Marché aux fleurs - Reine Elisabeth II sur l’île de la Cité, pour fermer le Marché aux oiseaux en 2022, et avec les organisateurs des salons animaliers pour permettre la tenue des premiers salons français sans vente directe d’animaux domestiques ni de nouveaux animaux de compagnie ; et considérant l’organisation par la Ville de Paris, en partenariat avec la Société Protectrice des animaux, de plusieurs sessions de formation des agents de la Police Municipale au sujet du bien-être et de la condition animale ;

Considérant la structuration depuis 2020 d’une politique cohérente et dynamique de gestion des chats errants, en lien avec la Préfecture de Paris et les associations de protection animale, la mise en place d’une convention autorisant les associations locales à agir, la publication d’arrêtés de trappage, le lancement de

plusieurs appels à projets pour subventionner ces associations, ainsi que le lancement d'un partenariat financier avec la fondation 30 millions d'amis pour l'aide à l'identification et la stérilisation des chats errants ;

Considérant la création, en coordination étroite avec les mairies d'arrondissement, de 43 espaces canins dans tout Paris (dont 30 depuis 2020) et de trois espaces de liberté dans les bois de plusieurs hectares et considérant la dynamique d'expérimentation de solutions pour une meilleure inclusion des animaux de compagnie dans la ville, à l'image de l'expérimentation en cours, construite avec la mairie d'arrondissement et les associations locales, permettant aux chiens d'aller librement dans un espace délimité du parc Monceau, à des horaires précis ;

Considérant la nécessité de multiplier les solutions de garde d'animaux de compagnie pour les personnes en situation d'hospitalisation, les personnes âgées, les personnes en situation de précarité ayant besoin de se déplacer dans des lieux n'autorisant pas les animaux, afin de lutter contre la précarité et contre les abandons ;

Considérant le travail engagé depuis 2021 en lien avec la Direction des Solidarités pour sensibiliser et améliorer l'accueil des animaux de compagnie dans les Ehpad, résidences seniors et établissements pour personnes handicapées, et considérant les retombées positives de ces actions ;

Considérant qu'à Paris, selon Emmaüs, il y avait en 2023 moins d'une soixantaine de places en hébergement d'urgence qui peuvent recevoir un animal, et considérant que l'Article L345-1 de la loi exige que les centres d'hébergement et de réinsertion sociale accueillent les personnes sans domicile fixe avec leur animal de compagnie, mais que dans les faits, cette règle est peu respectée ;

Considérant la création et l'ouverture en février 2025 de la Maison de l'Animal, située au Chai de Bercy, premier équipement municipal de la Ville de Paris ouvert au public entièrement dédié à la condition animale, au bien-être animal ; considérant qu'elle a déjà accueilli nombreux événements dédiés au bien-être et à la condition animale et qu'elle est pour l'instant ouverte une semaine par mois, limitant sa capacité d'accueil et de programmation ;

Considérant le lancement du premier appel à projets dédié à la médiation animale en octobre 2024, avec pour objectifs le soutien aux associations proposant des actions dans le domaine social et de médiation animale, et comme actions soutenues des actions éducatives auprès d'enfants, des actions préventives auprès de publics précaires et isolés, et des actions thérapeutiques auprès de publics seniors ou en situation de handicap ;

Considérant la signature en septembre 2025 de la démarche ETICA, avec l'association Welfarm, qui engage la Ville de Paris à faire le choix d'approvisionnements plus respectueux du bien-être animal pour sa restauration collective ;

Considérant la volonté de la Ville de Paris de poursuivre cette dynamique ;

Sur proposition de Rémi Féraud et des élu-es du Groupe *Paris en Commun*, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris :

- **Tire les conclusions des premiers mois de la Maison de l'Animal au Chai de Bercy comme lieu ressource de référence à Paris et développe ses actions sociales, en particulier les permanences vétérinaires solidaires ;**
- **Poursuive le soutien au développement des actions thérapeutiques et de médiation animale auprès de publics seniors ou en situation de handicap ;**
- **Engage des discussions avec l'État pour faire respecter sur le territoire parisien la règle d'autorisation de l'accueil de personnes en situation de rue avec leur animal de compagnie et qu'il déploie en lien avec les acteurs de la protection animale et les acteurs sociaux et médico-sociaux des moyens pour développer les solutions d'accueil et de garde d'animaux pour les publics fragilisés ;**
- **Plaide pour la création d'un Observatoire régional de la santé animale et du risque zoonotique pour mieux suivre les impacts sur les santé animale et humaine, anticiper les épidémies et/ou épizooties et formuler des recommandations pour les habitantes et habitants d'Île-de-France ;**
- **S'engage, toujours dans l'idée de faire progresser le sujet de la condition et du bien-être animal, à ouvrir des espaces de dialogue apaisés et à l'approfondir avec le grand public, les acteurs de la protection animale, les acteurs économiques, les scientifiques ces sujets, en encourageant les structures de la Ville de Paris telles que le Théâtre de la Concorde, l'Académie du Climat et la Maison de l'Animal à inclure ce sujet dans leur programmation ;**
- **S'engage à soutenir la recherche relative à la présence de la faune comme de la condition animale.**